



Concours droit-économie-gestion de l'ENS Rennes

Annales 2014 **de l'épreuve orale d'admission** **« Entretien »**

(1 sujet par page)

Depuis quelques années, certains procureurs se plaignent d'un phénomène appelé l'effet CSI. Le problème serait le suivant : depuis l'apparition de certaines séries télévisées focalisées sur les sciences forensiques, telles que *Les Experts* (CSI en anglais, d'où le nom du phénomène), *NCIS*, etc., il serait devenu plus difficile pour les procureurs d'obtenir la condamnation de certains accusés car ces séries auraient, selon eux, une mauvaise influence sur les jurés¹⁰⁶. L'existence de cet effet CSI n'a jamais été clairement démontrée, mais il pourrait se révéler intéressant dans le contexte des erreurs judiciaires s'il s'avérait qu'il existe réellement.

Il est incontesté que les séries télévisées dont il est ici question ne sont pas des représentations fidèles du travail effectué réellement par les criminalistes. Les procédures sont beaucoup plus rapides à la télévision que dans la réalité, les analyses donnent toujours des résultats fiables à 100 % (alors que les techniques réelles ont toujours des marges d'erreur), et les indices récoltés sur la scène de crime fournissent toujours une information¹⁰⁷ pertinente pour le cas d'espèce¹⁰⁸. Cette vision infaillible de la science pourrait toutefois avoir un effet pervers en ce que les attentes de la population envers les enquêteurs en seraient augmentées. Il existerait plusieurs versions de l'effet CSI¹⁰⁹ :

- Les jurés acquitteraient des accusés qu'ils n'auraient pas acquittés si la série télévisée

n'avait pas existé ; Robert Blake, ancienne star de la série télévisée *Baretta*, aurait ainsi été acquitté du meurtre de sa femme car l'accusation n'avait pas pu démontrer la présence de résidus de tir sur sa personne ou ses habits, empêchant les jurés de « placer l'arme dans sa main ».

La série télévisée pourrait aussi avoir pour effet de rehausser la crédibilité des scientifiques et de renforcer la confiance que les décideurs placent en eux. Il est vrai que les personnages sont beaux, intelligents, honnêtes, empathiques, héroïques, ne sont jamais fatigués, distraits ou racistes, et prennent toujours les bonnes décisions. Dans le même sens, ils travaillent dans des conditions optimales, avec des instruments parfaits, sans contrainte de temps ou de moyens. Dans ces conditions, les jurés adeptes de la série auraient de la peine à imaginer qu'une erreur soit possible, que les analystes puissent se tromper, ou même volontairement falsifier des résultats.

La série pourrait avoir l'effet bénéfique d'informer les téléspectateurs sur le sujet des sciences forensiques. Le problème est que, comme nous l'avons vu, elle ne restitue pas fidèlement la complexité et l'ambiguïté du travail scientifique, ce qui, à son tour, peut avoir un effet pervers. Par ailleurs, la série pourrait également apprendre des choses aux délinquants eux-mêmes¹¹⁰.

¹⁰⁶ Le phénomène est surtout dénoncé par les procureurs américains, même si des théories du même genre sont régulièrement avancées sur sol européen également

¹⁰⁷ Grâce à l'utilisation d'un grand nombre de bases de données complètes et toujours exactes qui semblent répertorier toutes les caractéristiques possibles et imaginables de nos vies. Les bases de données à disposition d'un policier suisse ne lui diront pas combien de femmes châtain clair souffrant d'anémie, ayant récemment subi un avortement et roulant dans une Dodge Avenger turquoise vivent dans un rayon de 5 km autour de la scène de crime

¹⁰⁸ Les vrais enquêteurs sont parfois induits en erreur par des indices qui se trouvent sur les lieux par hasard et n'ont aucune signification pour le crime qu'ils essaient de résoudre

¹⁰⁹ S. Cole, R. Diosto-Villa, « CSI and its effects: Media, juries, and the burden of proof », *New England Law Review*, 41(3), 2007

¹¹⁰ Qu'on se rassure : si certains criminels adoptent des techniques plus raffinées pour éviter d'être appréhendés, la grande majorité d'entre eux continue à laisser pléthore d'empreintes digitales, ADN et traces de souliers sur les lieux des infractions...

Or, quand on y songe, il n'y a pas d'espace, public ou privé, où évoluent et se côtoient autant d'individus différents : par l'âge, les revenus, la culture, l'origine géographique et ethnique, le *look*. Pas d'espace fermé où chacun, des dizaines de fois par an, se trouve mis davantage en présence de ses semblables, où chacun a l'occasion d'avoir un aperçu sur la façon d'être et de vivre des autres. Les femmes et les hommes politiques, les journalistes, les « experts », tous ceux qui n'ont jamais mis les pieds dans un hypermarché ne connaissent pas la réalité sociale de la France d'aujourd'hui.

L'hypermarché comme grand rendez-vous humain, comme spectacle, je l'ai éprouvé à plusieurs reprises. La première fois, de façon aiguë, avec une vague honte. Pour écrire, je m'étais isolée hors saison dans un village de la Nièvre et je n'y arrivais pas. Aller « au Leclerc » à 5 km était un soulagement. Celui, en me mêlant à des inconnus, en « voyant du monde », de retrouver, justement, le monde. La présence nécessaire du monde. Découvrant par là que j'étais pareille à tous ceux qui vont faire un tour au centre commercial pour se distraire ou échapper à la solitude. Très spontanément, je me suis mise à décrire des choses vues dans les grandes surfaces¹.

Pour « raconter la vie », la nôtre, aujourd'hui, c'est donc sans hésiter que j'ai choisi comme objet les hypermarchés. J'y ai vu l'occasion de rendre compte d'une pratique réelle de leur fréquentation, loin des discours convenus et souvent teintés d'aversion que ces prétendus non-lieux suscitent et qui ne correspondent en rien à l'expérience que j'en ai.

Les taxis ou l'incroyable puissance d'un lobby

Etes-vous conscient que votre usage du courrier électronique, parce qu'il vous dispense d'un nombre important d'envois de courrier papier, contribue à détruire un nombre incalculable d'emplois ? Les facteurs, en premier lieu, ont moins de plis à distribuer, mais ils ne sont que le dernier maillon d'une longue chaîne d'intervenants, depuis la levée du courrier en passant par les centres de tri. Et que dire des fabricants de papier, des vendeurs de timbres ? Que dire de tout le secteur, naguère florissant, des cartouches d'encre et des stylos à bille ? Toute une filière a terriblement souffert d'une concurrence ô combien déloyale : celle de la révolution numérique. Cette concurrence est destructrice : destructrice d'emplois, destructrice de passions philatéliques, destructrice d'un art d'écrire et de répondre... Tant et si bien qu'on comprend mal pourquoi le gouvernement n'intervient pas pour sauver ce qui, de ces merveilles du passé récent, peut encore l'être : il suffirait d'imposer aux fournisseurs d'accès à Internet de retarder la distribution du courrier électronique de quelques heures, voire d'une ou de deux journées. Cela permettrait de rétablir les conditions d'une concurrence plus saine entre des acteurs redevenus, grâce au handicap imposé aux plus agiles, égaux.

Politique-fiction ? Hélas, non ! Introduire une barrière réglementaire pour préserver les intérêts privés d'un secteur menacé par une technologie plus efficace : c'est exactement ce que viennent de décider deux de nos ministres. Il ne s'agit pas du courrier, mais du transport de personnes. Plus précisément, de la concurrence que les véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC), voitures qu'à Lyon ou à Paris on peut aisément réserver depuis un smartphone, font peser sur les taxis traditionnels. Manuel Valls, qu'on ne présente plus, et Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, ont donc annoncé le 12 octobre que le gouvernement préparait un décret selon lequel les VTC devraient attendre au moins quinze minutes entre la commande d'une course et la prise en charge du client.

Une alternative existe pourtant pour remplir la fonction très utile de transporteur de personnes : un chauffeur qui travaille en tant que VTC n'a pas besoin de licence. Il ne serait d'ailleurs pas illogique de voir des artisans vendre leur licence, encaisser le fruit d'années d'épargne et continuer à faire le même métier, un peu différemment, en s'appuyant sur d'autres technologies de l'information, plus récentes que les centrales d'appels.

Préserver des rentes de situation semble être devenu la ligne directrice du gouvernement dans ce dossier. Pourtant, Schumpeter l'a bien montré : c'est en détruisant des activités devenues obsolètes que l'innovation permet la création

d'activités nouvelles, plus performantes. En bridant l'innovation, le gouvernement fait un choix fort : il éteint le moteur de la croissance durable et de la création d'emplois pérennes.

Le trafic routier est un parfait exemple de système complexe qui peut être modifié significativement par le comportement d'un seul acteur, avec des conséquences potentiellement lourdes. Il démontre qu'un ordre cohérent émerge spontanément entre les hommes, doté d'une efficacité et d'une souplesse inaccessibles à une structure centralisée. Il apparaît ainsi que la responsabilité a non seulement une fonction de réparation, mais également de prévention, car elle sollicite l'intelligence de chacun. Il n'y a pas de raison de penser qu'un droit juste ne puisse résulter de la convergence d'actions et de décisions

individuelles. Les normes ne sont pas le produit d'une volonté unique ; elles naissent des interactions entre des individualités différentes, ce qui rend vaine, si ce n'est dangereuse, toute tentative de décréter un droit idéal *ex cathedra*.

Le droit n'est pas une science, c'est-à-dire un ensemble de vérités définitives connaissables *a priori*, mais une technique, une recherche. Le processus législatif actuel est bien trop soumis aux limitations de ses concepteurs et à la violence des intérêts en jeu pour être efficace et équitable. La législation et la réglementation ne sont que des outils parmi d'autres, dont rien ne légitime l'absolue prépondérance sur les usages et les actes individuels⁸. Par son outrance, l'inflation normative conduit au mépris généralisé des règles et, partant, à l'anomie⁹.

8. Les contrats, par exemple, figurent tout en bas de la hiérarchie des normes en France.

9. Pourtant, le droit est naturel et utile, dans la mesure où il permet de profiter des expériences acquises par les générations précédentes, spécialement dans les situations dont la complexité nous dépasse.

Si on s'amuse à relever le mot «race» dans les discours de Ferry, on peut facilement en inférer qu'il est un abominable raciste. On ne voit pas que le mot race est alors d'usage courant et ne porte pas encore le poids de l'infamie et de la tragédie. Je ne cherche donc pas à justifier l'œuvre coloniale de Ferry, je cherche à en comprendre les raisons. Or Ferry, qui est un colonisateur certes tardif mais absolument décidé, se retrouve face au problème de la place de la France dans le monde. Quand on pense à lui, il faut toujours songer au traumatisme national de 1870-1871 : la France est défaite, le territoire amputé, l'armée démantelée, et Bismarck veille au grain pour empêcher que la France noue des alliances. Il n'y a donc aucun espace pour la revanche. Présenter Ferry, comme les radicaux se sont empressés de le faire, en homme qui a abandonné l'Alsace-Lorraine est tout à fait injuste. Il reste un homme des Vosges, profondément atteint par la mutilation territoriale. Cela dit, il a compris la nécessité pour la France de trouver une sortie. Or celle-ci se situe hors de l'Europe, avec l'expansion coloniale. Ferry sait que c'est la seule possibilité. Il va la mettre en œuvre avec beaucoup d'obstination et d'habileté, en minimisant le coût humain et matériel. Mais on ne peut pas dire que cette œuvre colonisatrice soit une œuvre colonialiste. Ferry n'est pas colonialiste, au sens où il se montre beaucoup plus respectueux qu'on ne l'imagine des droits des populations musulmanes. Il est l'un des rares à demander une représentation sérieuse de ces populations indigènes, à plaider pour un enseignement de la langue et de l'histoire arabes. Il trouve face à lui, vent debout, les colons. Du grand rapport qu'il a écrit sur l'Algérie on pourrait même, en pratiquant les coupures adéquates, faire un merveilleux pamphlet contre la colonisation !

«Jules Ferry,
la liberté et
la tradition»
de Mona Ozouf
(Gallimard,

Même s'ils sont assaillis de nouveaux clients, les avocats pâtissent de la situation. Leur quotidien, bien loin des coups d'éclat donnés devant un jury fasciné, languit dans la paperasserie, le formalisme et les actes de procédure. Les lois sont souvent inefficaces ou inapplicables, tandis que leur nombre rend leur maîtrise extrêmement difficile et oblige

les professionnels à se spécialiser dans des créneaux de plus en plus étroits. Le flou des dispositions renforce le pouvoir des juges, qui peuvent laisser libre cours à leur créativité dans l'interprétation des normes. L'arbitraire règne en maître, si bien que l'issue d'un procès n'est plus prévisible, même avec le meilleur des dossiers. Simultanément instruments, rentiers et victimes du droit, les avocats sont semblables à ces chiens qui jouent avec leur laisse avec des sentiments mêlés.

De leur côté, les juges sont confrontés à une déferlante de nouvelles dispositions dont ils ne savent que penser et qui leur sont inutiles. L'exécutif attend d'eux qu'ils disent le droit machinalement, raison pour laquelle il se perd dans les détails, de crainte de ne pas être obéi⁶¹.

61. Les peines plancher et la rétention de sûreté sont les exemples le plus saillants de la volonté de l'exécutif de juger à la place des tribunaux. Elles marquent également une régression, dans la mesure où seule la matérialité des faits est jugée, les intentions ou les circonstances n'entrant plus en ligne de compte. La peine se résume alors à une mécanique de répression et d'intimidation qui étanche la soif de vengeance et renoue avec l'antique bannissement. L'expiation et

La façon de manger est un marqueur de l'identité personnelle et sociale de l'individu et exprime toujours certaines facettes de sa personnalité, de ses goûts, de ses craintes, et de manière générale de sa façon de vivre. Mais cela n'est pas plus vrai pour l'alimentation que pour le vêtement, la lecture ou les loisirs. **De manière générale, la consommation est une vaste entreprise de catégorisation des individus les uns par rapport aux autres, selon des critères qui ne sont pas que sociaux.**

Deux caractéristiques me semblent différencier la consommation alimentaire d'autres pratiques de consommation : d'abord elle induit outre sa dimension symbolique des éléments physiologiques de l'ordre de l'incompressible ; **l'alimentation engage donc une *consumation*, c'est-à-dire une destruction par ingestion d'éléments contrairement à d'autres biens dont le ressort n'est lié qu'à de la manipulation symbolique (cigarettes, parfum) et donc à de l'image.**

L'alimentation implique une substance et donc une logique de destruction. Ensuite, la consommation induit l'ingestion d'un corps étranger qui va devenir une partie de moi. C'est donc pourquoi mon alimentation exprime qui je suis, ou du moins, du "moi" en puissance. C'est aussi pourquoi la culture est fondamentale pour comprendre les pratiques alimentaires. L'alimentation est d'abord liée à des logiques de catégorisation (ce qui est bon, sain, délicat) qui nous indiquent ce qui est interdit, permis et prescrit. **On ne peut manger que ce que l'on peut nommer et donc catégoriser mentalement.** Ce que je mange résulte essentiellement de règles d'interdiction et de prescription qui m'ont été inculquées par des conventions sociales. C'est tout le sens de la célèbre phrase de Claude Lévi-Strauss : "les biens qui sont bons à manger sont les biens qui sont bons à penser". Ce que je mange marque donc ma ou mes cultures d'appartenances.

Par ailleurs, l'alimentation traduit également des contraintes économiques ou temporelles qui sont associées à une manière d'être au monde et à une façon de vivre. et de s'orienter dans l'existence. A budget équivalent, cela ne signifie pas de partager un kebab entre amis ou d'aller manger dans un restaurant japonais. **Le fait de manger un wrap ou un sandwich à midi ne dit pas grand chose sur moi hormis que je n'ai pas vraiment le temps de déjeuner.** Mais ce que je mange traduit aussi mes goûts personnels qui n'ont souvent rien à voir avec mon appartenance sociale ou mes contraintes économiques. C'est pourquoi il n'y a que peu de produits alimentaires qui soient vraiment caractéristiques de ce qu'on appelle une classe sociale. Par contre, des façons de manger et leurs incidences sur le management de son corps sont quand même fortement liées à des questions de revenus. Pour exemple, on trouve très peu d'obèses dans les grandes écoles, où évoluent les individus appartenant pour la plupart à une élite socio-culturelle...

Résister à l'hégémonie américaine sur le Web ne relève pas uniquement de l'action des pouvoirs publics. Le consommateur aussi doit se mobiliser.

Apple, Google, Amazon : les trois géants de la culture « dématérialisée » se livrent une guerre sans merci, à coups de lancements de plates-formes, de nouveaux écrans et de médias intégrés. S'il reste difficile de prévoir qui va gagner la bataille, on peut deviner qui risque d'en être le perdant : le consommateur. Lui qui pourtant adhère avec enthousiasme à ces nouveaux modes de consommation (28 % des achats de musique s'effectuent en ligne aujourd'hui en France) pourrait se trouver face à une situation d'oligopole. En France, Apple et Amazon détiennent ensemble la quasi-totalité du marché de la distribution digitale de la culture. Et Google, plus de 91 % du marché de la recherche. Une domination écrasante qui permet à ces acteurs d'imposer leurs prix, leurs conditions de marché, et, finalement, de menacer ce que le numérique était censé favoriser : la diversité et l'éclosion de nouveaux talents. Sans compter un autre danger. Google capte aujourd'hui une telle part des revenus publicitaires (il détient 70 % du marché mondial de la publicité par mots-clefs) que les autres médias, la presse écrite notamment, connaissent une crise sans précédent – et pour l'instant sans solution. Une menace de plus pour la pluralité des médias proposés au consommateur.

Dans cette situation, éditeurs et producteurs de contenus culturels ont logiquement tenté de mobiliser les pouvoirs publics et sont parvenus à quelques résultats. Ainsi, en février 2013, sous la pression du gouvernement, Google a accepté de verser à la presse française un montant forfaitaire... représentant un très modeste 0,4 % de son chiffre d'affaires en France ! De même, les avantages fiscaux exorbitants que ces sociétés conservent font l'objet de réflexions partout dans le monde..., mais rien ne bouge pour l'instant.

Comment alors faire changer les comportements ? Par l'information, d'abord. Aux médias, aux « influenceurs » de rappeler, par exemple, au consommateur que, lorsqu'il achète un morceau sur iTunes, il n'en devient pas pour autant propriétaire. A l'école, au collège, de rappeler qu'il existe, pour s'informer ou se cultiver, d'autres ressources que Google ou Amazon. A condition bien sûr que ces ressources existent. Aujourd'hui, personne sur le Web ne propose autant de services gratuits et performants que Google. Ni autant de titres qu'iTunes. Faire évoluer le consommateur, c'est aussi une question d'offre : aux distributeurs européens, pour l'instant essentiellement nationaux, de s'unir pour proposer sur le Web une alternative crédible à celle des Américains. Un vrai choix, assumé et éditorialisé, mettant en avant la diversité et les jeunes talents, plutôt que le Top 10 des ventes mondiales. Aujourd'hui, seuls les Allemands mènent un projet de ce genre : Tolino. Cette plate-forme de téléchargement de livres commercialise une tablette, le Tolino Shine eReader, et a signé un partenariat avec plusieurs acteurs majeurs allemands. Leur objectif : créer un « Amazon européen ».

Impossible aujourd'hui de savoir si un tel projet peut réussir. Seule solution : essayer ! En se rappelant que, en Suède, c'est le suédois Spotify qui domine le marché de la musique. Que, en Grande-Bretagne, l'anglais Tesco devance Amazon sur ce même marché. Preuve que la fatalité n'existe pas.

Netflix, la France, et le syndrome de la ligne Maginot

Jouant les taxis contre les VTC, les librairies contre Amazon ou les hôpitaux contre les cliniques, la France semble bloquée dans une posture défensive à l'égard de la concurrence. Malgré le remarquable travail de l'Autorité de la concurrence menée par Bruno Lasserre depuis dix ans, nos gouvernants font encore trop souvent le choix de la protection des rentes, sous toutes leurs formes, contre l'intérêt des consommateurs, toute remise en cause de l'ordre existant se traduisant en effet par l'appel solennel de la profession concernée à mettre un terme à « l'injustice » dont ils sont victimes. Appel généralement suivi de mesures empressées de la part de la puissance publique, de nouvelles contraintes venant heureusement verrouiller – pour un temps parfois court il est vrai – les heureux privilèges. En adressant le 11 février à la ministre de la Culture une lettre ouverte réclamant une simplification des règles afin de rendre la bataille concurrentielle moins inégale, les dirigeants de TF1, M6 et Canal+ ont peut-être apporté quelque chose de nouveau sous le soleil de la question concurrentielles en France : un infléchissement perceptible vers une réponse plus offensive que défensive. Il n'était que temps.

Les trois patrons dressent un constat alarmant de la situation : de grandes entreprises de taille mondiale affichent clairement leur volonté d'entrer sur le marché de la télévision, avec la force immense de modèles d'affaires entièrement disruptifs. Dans le contexte de la formidable convergence numérique à laquelle nous assistons, la télévision est en train de s'abstraire de toutes ses limites traditionnelles : celle du récepteur (téléviseur, mais aussi désormais ordinateur, smartphone, tablette...), celle du programme (délinéarisation de la consommation de vidéo) et, plus grave encore, celle de la fréquence (explosion à l'infini du nombre de « chaînes » potentielles). Toutes les technologies sont prêtes pour que de nouvelles offres de télévisions apparaissent, séduisant les consommateurs par leur flexibilité et leur adaptation au goût du jour. Face aux géants agiles que sont

Google

, Netflix ou

Apple

, habiles à bâtir une offre séduisante et royalement indifférents aux tabous locaux, les groupes français ne peuvent lutter à armes égales, enfoncés qu'ils sont dans un cadre réglementaire datant des années 1980, une époque où triomphait le Minitel.

Née au début des années 1980, l'industrie de la procréation assistée a connu depuis une croissance fulgurante. D'abord concentrées aux Etats-Unis, plus spécifique-

ment en Californie, les cliniques de fertilité, les banques de sperme et d'ovules sont désormais répandues partout sur la planète.

Suivant la même logique que celle ayant mené à la délocalisation du travail manufacturier vers des pays moins développés, on observe, depuis le tournant des années 2000, l'exportation du modèle commercial californien en matière de fertilité [...]. Concrètement, cela signifie que le prix élevé des ovules prélevés aux Etats-Unis pousse un nombre toujours grandissant de couples à se tourner vers le marché international de la procréation assistée. Le prix et la nature des services varient d'un pays à l'autre. Alors que des pays européens, comme l'Espagne ou Chypre, sont reconnus pour la « qualité » de leurs banques d'ovocytes provenant de jeunes femmes de l'Europe de l'Est, d'autres, comme l'Inde et la Thaïlande, se spécialisent plutôt dans les mères porteuses à bas prix [...].

Cherchant à obtenir un enfant qui leur ressemble, les couples qui se tournent vers le marché international de la reproduction répugnent généralement à utiliser les ovules de femmes possédant des traits exotiques. L'accès à des cliniques de fertilité offrant des services de hauts standards technoscientifiques et la disponibilité d'un nombre important de jeunes femmes en bonne santé disposées à porter un enfant à un faible coût rendent toutefois le marché des

mères porteuses en Asie fort attrayant pour ces couples.

La famille est la plus vieille de toutes les institutions, tellement ancienne qu'on peut douter qu'elle en soit une. C'est qu'elle touche à la nature, par la filiation, au moins autant qu'à la culture, par le mariage. Ce dernier existait-il, il y a cent mille ans ? Nul ne le sait. Mais la famille, si : aucun petit d'homme n'aurait autrement survécu, et nous ne serions pas là pour en parler ! Nos enfants sont trop faibles, et pendant trop longtemps, pour pouvoir se passer de parents. La mère pourrait suffire ? Dans les conditions du paléolithique, ce n'est pas sûr. Imaginez les derniers mois de la grossesse, les premières semaines après l'accouchement, quand il faut se protéger des bêtes fauves, chercher sa nourriture, lutter contre le froid ou la soif... Le père ne sera pas de trop. Les grands-parents, s'ils sont vivants, ne seront pas de trop. C'est la famille première : ce qu'il faut d'humains, autour de lui, pour qu'un enfant naisse et survive. Mariage ou pas. Loi ou pas. Religion ou pas. Que le droit finisse par s'occuper de la famille comme de tout, c'est une évolution normale. Que les politiques s'en saisissent, il n'y a rien là, dans une démocratie, de scandaleux (puisque c'est le Parlement qui fait la loi). Que les religions s'en préoccupent, c'est la moindre des choses. Mais la famille était là avant tout droit, avant toute politique, avant toute religion : il n'y aurait autrement jamais eu ni religion, ni politique, ni droit.

Qu'est-ce qu'une famille ? Le droit ne répond pas (il existe un « droit de la famille », mais qui présuppose la notion d'avantage qu'il ne la définit). L'ethnologie répond de façon fort variée : de la famille nucléaire à la famille élargie, voire au clan. Voici, pour ma part et d'un point de vue philosophique, la définition que j'en propose : « Une famille est un ensemble d'individus, liés par le sang, le mariage ou l'amour, et com-

portant au moins un enfant. » On donne un livret de famille aux jeunes mariés, qu'ils aient ou pas des enfants ou l'intention d'en faire. Mais ce n'est que la surface administrative des choses. Au fond, ce n'est pas le mariage qui fait la famille : c'est l'enfant. Deux époux sans enfants, ce n'est pas une famille : c'est un ménage ou un foyer. Alors qu'une mère célibataire, qui élève seule ses enfants, ou un couple – marié ou pas, hétérosexuel ou non – qui élève les siens, c'est évidemment une famille (y compris s'il s'agit d'enfants adoptifs). Cela dit l'essentiel : la famille se construit autour de l'enfant, et pour lui. Pas étonnant que la filiation, dans les débats en cours, ait occupé le devant de la scène ! Elle est au cœur de la famille, comme la famille est au cœur de la société.

Ainsi définie, la famille est un fait universel. On connaît des sociétés sans mariage (les Na, en Chine) ; on n'en connaît pas sans familles. C'est dire assez que famille et mariage sont deux institutions logiquement distinctes, qui peuvent exister ensemble (c'est le modèle social dominant), mais aussi séparément (ce qui fut le cas, selon toute vraisemblance, durant les premiers millénaires de l'humanité, et qui devient, de nos jours, de moins en moins rare). On a donc tort de confondre la crise du couple, ou sa fragilisation (divorces, familles recomposées ou monoparentales...), avec une prétendue crise de la famille. Celle-ci est, toutes les études le confirment, la plus solide et la plus prisée de toutes nos institutions.

André Comte-Sponville

On entend aussi susurrer que si les magistrats du siège demeurent éloignés des cercles politiques, certains de leurs collègues du parquet n'ont pas la même réserve et conduisent leur carrière dans le sillage de la vie politique et de certains de ses acteurs. Certes ils ne sont pas majoritaires mais leur indépendance vis-à-vis de l'exécutif pose question d'autant que, lors d'un changement de majorité, nombre d'entre eux se prémunissent en bénéficiant de l'inamovibilité des juges du siège et en passant ainsi, au gré des évolutions, du parquet au siège puis du siège au parquet. L'Europe en conclut que le parquet n'est pas, en France, une autorité judiciaire indépendante. Pourtant cette autorité est celle qui a le monopole, sauf en quelques matières importantes, notamment fiscales, de conduire les enquêtes et de décider des poursuites individuelles.

Peut-on espérer qu'un contrepois suffisant provienne du juge d'instruction ? Magistrat du siège, le juge d'instruction n'est plus un juge car, au fil des réformes, la loi lui a enlevé tout pouvoir de juger, y compris sur la détention de la personne mise en examen. La décision de non-lieu est toujours provisoire et le renvoi devant un tribunal ne saurait être assimilé à un jugement sans ruiner la présomption d'innocence. Pire, ce juge doit rendre compte et il est tenu par les limites de la saisine que lui fixe son collègue procureur. Il n'est plus qu'un chef d'enquête dont les plus proches collaborateurs sont les officiers de police judiciaire qui n'appartiennent pas à un corps distinct de celui de la police administrative mais relèvent, gendarmes et policiers confondus, de l'autorité hiérarchique du ministre de l'Intérieur. Cette situation irrationnelle provoque la confusion et les citoyens, qui croient encore que le juge d'instruction est le juge type, ne comprennent rien à l'indépendance des magistrats du siège.

Pourtant, il faut que l'enquête et l'instruction soient organisées sous le contrôle de juges, de vrais juges ayant le pouvoir de décider en toute indépendance, de rétablir l'équilibre entre, d'un côté, l'accusation confiée au parquet et, de l'autre, la défense assurée, comme la protection des victimes, par les avocats ou par des organisations agréées. Devenu le juge de l'instruction, le magistrat du siège devrait exercer le pouvoir d'imposer les mesures propres à garantir la loyauté des enquêtes conduites par la police et l'égalité des armes entre les parties au débat. L'Europe nous a déjà appris qu'on ne peut pas enquêter ou instruire à charge et à décharge car la même personne, policier ou juge d'instruction, ne peut pas exercer en même temps le rôle de la défense et celui de l'accusation. Il lui est déjà bien difficile, dans la complexité des enquêtes, de satisfaire aux rigueurs de l'objectivité.

Comme en Espagne, en Pologne ou en Italie, il serait temps de confier à un personnage politique, nommé, comme le président de l'Autorité de la concurrence, après accord des deux assemblées, la charge d'exercer durant un temps limité et non renouvelable l'autorité hiérarchique sur le parquet pour lui donner les instructions individuelles ou autres directives propres à permettre une cohérence de l'action publique, sans le recours toujours suspect au pouvoir exécutif.

L'Union européenne se dote d'un procureur général indépendant chargé de rechercher et poursuivre, par-dessus les autorités des Etats membres, les détournements de subventions. A chaque changement de majorité, la violence des combats politico-judiciaires s'accroît avant que, des années plus tard, les juges fassent sereinement le tri parmi les scandales qui nuisent à toute la classe politique. Un jour viendra où le personnel politique comprendra que, sans renoncer à la hiérarchisation du ministère public, le pouvoir exécutif n'a rien à gagner à conserver un pouvoir empoisonné sur les magistrats du parquet.

Par souci d'économie, la troïka préféra louer un appartement. Elle en trouva un, non loin de la Résidence d'Espagne, dans la très chic rue piétonne Denys-l'Aréopagite, au pied de l'Acropole. L'affaire se conclut au prix d'un loyer mensuel de 9 000 euros (dix-neuf fois le smic), mais le bailleur exigea une partie en-sous-main, ce qui fut accepté. Quelle erreur ! La bourgeoisie s'empressa aussitôt d'aller les dénoncer à la presse. Le FMI dut se fendre d'un communiqué pour annoncer que la troïka s'installerait finalement dans un quartier plus modeste d'une banlieue nord de la capitale.

Au cours de leur premier séjour, les « hommes en noir » se font piéger par la proverbiale hospitalité grecque. Un soir, des pontes du ministère des Finances les invitent à dîner à la Villa Mercedes, boîte branchée dans le quartier de Gazi, où de jeunes femmes en Bikini dansent sur le bar. Hélas ! Le lendemain, toute la presse populaire publie une photo de Poul Thomsen entrant au ministère des Finances. Les agrandissements photographiques montraient clairement qu'il portait au cou une étrange marque rouge, qualifiée aussitôt de « suçon ». La population et les médias en firent leurs choux gras pendant un bon moment. Depuis ce jour, les hommes de la troïka s'abstiennent de toute sortie nocturne...

Chacun des déplacements des technocrates de la troïka est scruté par les médias, et terrorise les politiques et les fonctionnaires. Travaillant sans relâche, ils épluchent les comptes publics, les pro-

jets de lois, les réformes réalisées. Il faut dire que le déblocage des versements des deux gigantesques plans d'aide accordés à la Grèce (110 milliards d'euros de prêts bonifiés approuvés au sommet européen du 2 mai 2010, 130 milliards supplémentaires décidés au sommet du 8 mars 2012) est suspendu aux rapports des trois hommes.

Une fois sur le terrain, ces « hommes en noir » sont souvent dans une impasse. « *Tout vient de la base, souligne l'un d'eux, sous couvert de l'anonymat. Nous collaborons avec les ministres, vice-ministres, secrétaires généraux, mais il y a les patrons de partis politiques dans chaque administration qui sabotent, avec le sourire, notre travail. On n'arrivera jamais à établir un cadastre de ce pays. Les documents se perdent tous les quatre matins.* »

Ce sabotage est pour une partie de la population une manière de protester contre les mesures de rigueur devenues insoutenables. La colère, les manifestations ne suffisent plus pour obtenir justice sociale et fiscale. Beaucoup optent pour une vengeance contre l'Etat et contre les « sauveurs ».

Comme les réformes et les mesures d'austérité sont inévitables après leur adoption au Parlement, il faut trouver les moyens de bloquer leur application. C'est ainsi que les syndicats ont commencé l'occupation du ministère des Finances le jour de la rédaction des nouvelles mesures de rigueur, puis celles de l'Imprimerie nationale pour suspendre la publication du Mémorandum (le plan de restructuration) au *Journal officiel*.

Les riches servent de boucs émissaires politiques au moment des élections, mais de manière de plus en plus rhétorique. Comme un grigri verbal qui permet de prouver que l'on n'est pas de droite. Car, pour les mesures concrètes, le pragmatisme est de rigueur pour les deux partis de gouvernement. Si la droite n'a pas osé abroger l'ISF, la gauche n'a pas plafonné les salaires scandaleux (sauf pour les infortunés patrons des grands services publics que personne ne défend). Concernant les riches, la seule morale politique est électorale. Il faut donner l'impression qu'on les met à contribution, sans les faire fuir à l'étranger. On chercherait là, en vain, un socle éthique. Ni l'Eglise ni la politique n'ont les moyens de pourfendre les riches, car l'une comme l'autre ont besoin

de leur argent. La diabolisation des riches est laissée aux partis contestataires de gauche. Ce qui leur permet de glaner quelques électeurs, mais guère plus. Car, contrairement à l'idée reçue selon laquelle les Français détestent les riches, ils ne leur font pas grief de leurs privilèges. Deux sondages récents en attestent. Celui d'*Enjeux-Les Echos*, en 2012, montre que 89% d'entre nous pensent que les riches sont utiles à la société. En 2013, dans *Challenges*, l'opinion à l'égard des riches est : 68% indifférence, 29% respect, 24% admiration, 22% sympathie, et seulement 24% méfiance et 13% jalousie. Un score plutôt contre-intuitif.

A notre époque, morale et éthique ne découlent plus de codes inspirés de textes sacrés ni de « commandements ». On a beaucoup commenté le « Si Dieu n'existe pas, tout est permis » de Dostoïevski. Une affirmation déconnectée de la réalité, car moins Dieu est présent, plus nos semblables se font sentir autour de nous. Le besoin d'une morale, d'un code pour vivre ensemble paraît plus que jamais nécessaire. La morale ne définit-elle pas ainsi ce qui est acceptable, ou non, par ceux au milieu desquels nous vivons? [...]

On peut tenter d'esquisser ce qui semble aujourd'hui admis ou rejeté dans nos pays développés. Les normes morales actuelles de la richesse se concrétisent autour de trois critères principaux : sa source, son montant et son usage. Souvent un cocktail des trois, dont les proportions varient selon l'histoire personnelle de celui qui formule un jugement.